

Chèr-e collègue AESH,

Suite à des démarches engagées par SUD Éducation depuis des années, la justice a enfin reconnu qu'en excluant les personnels AESH du versement de l'**indemnité REP/REP+** de 2015 à 2022, le Ministère de l'Éducation nationale avait créé une discrimination. Donc, si tu as exercé en établissement REP/REP+, tu as droit au **versement de la prime de manière rétroactive pour les années 2021 et 2022.**

Pour pouvoir toucher ces indemnités pour l'année 2021, il faut absolument entamer les démarches **avant le 31/12/2025**. Pour être accompagné·e dans ces démarches, contacte-nous par mail !

Par ailleurs, dans le département, le manque d'AESH se fait de plus en plus ressentir, des mobilisations locales se construisent dans plusieurs établissements, et plusieurs grèves ont déjà eu lieu ces dernières semaines, soutenues par SUD Éducation 34.

Voici un tract à destination des personnels (recto) et des parents (verso) afin de faire respecter les droits des élèves en situation de handicap à un accompagnement humain.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin!

L'équipe syndicale de SUD Education 34

syndicat@sudeducation34.org

Chèr-e collègue AESH,

Suite à des démarches engagées par SUD Éducation depuis des années, la justice a enfin reconnu qu'en excluant les personnels AESH du versement de l'**indemnité REP/REP+** de 2015 à 2022, le Ministère de l'Éducation nationale avait créé une discrimination. Donc, si tu as exercé en établissement REP/REP+, tu as droit au **versement de la prime de manière rétroactive pour les années 2021 et 2022.**

Pour pouvoir toucher ces indemnités pour l'année 2021, il faut absolument entamer les démarches **avant le 31/12/2025**. Pour être accompagné·e dans ces démarches, contacte-nous par mail !

Par ailleurs, dans le département, le manque d'AESH se fait de plus en plus ressentir, des mobilisations locales se construisent dans plusieurs établissements, et plusieurs grèves ont déjà eu lieu ces dernières semaines, soutenues par SUD Éducation 34.

Voici un tract à destination des personnels (recto) et des parents (verso) afin de faire respecter les droits des élèves en situation de handicap à un accompagnement humain.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin!

L'équipe syndicale de SUD Education 34

syndicat@sudeducation34.org

